

Le Président du CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L 523-1 et L 523-5,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Considérant que le nombre de recrutements dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux après concours, mutations et détachements dans les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la Seine-Maritime, pouvant être pris en compte, autorisait 2 nominations,

Considérant que l'application des dispositions de l'article 9 du décret n° 2010-329 conduit à 14 nominations possibles,

Vu les lignes directrices de gestion au titre de la promotion interne établies le 16 février 2021,

ARRETONS

Article 1 : La liste d'aptitude au grade de **rédacteur territorial** est arrêtée ainsi qu'il suit :

AGENTS

AUBER Stéphanie
CHANDELIER Sophie
HEDOUIN Laurence
LAMBERT Caroline
LEVASSEUR Carole
L'HERMITTE Stéphanie
MAURIQUE Laurence
MONAI Mélanie
PRUNIER Annick
REAUD Angéline
RENOULT Aurélie
VENDANGER Christel

.../...

Article 2 : La liste d'aptitude au grade de **rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe** est arrêtée ainsi qu'il suit :

AGENTS

CALISIR Sibel

LAPERT Julie

Article 3 : La liste fixée aux articles 1 et 2 prend effet à compter du **1^{er} juillet 2022** et cessera d'être valable au **30 juin 2024**.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise au Préfet de Seine-Maritime et fera l'objet d'un affichage au Centre de Gestion.

Fait à Isneauville, le 24 juin 2022

Le Président
Jean-Claude WEISS



Le courrier doit être adressé à Monsieur le Président du Centre de Gestion.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime

40 allée de la Ronce ISNEAUVILLE - CS 50072 - 76235 Bois-Guillaume cedex • Tél : 02 35 59 71 11 - Fax : 02 35 59 94 63

 **CDG76.FR**